



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro 934-2024

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

QUE le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 16 avril 2024, a adopté le règlement numéro 934-2024 relatif à la collecte des matières ultimes, des matières recyclables et des matières compostables.

Le règlement 934-2024 relatif à la collecte des matières ultimes, des matières recyclables et des matières compostables est déposé au bureau municipal sis au 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 17 avril 2024.

Mario Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 avril 2024 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 avril 2024.

Mario Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier